



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 22 mars 2011, dès 20h00

Présidence : M. Didier **Santschi**, Syndic

Scrutateurs : M. Pierre **Vial**, Pierrot **Suard**, Denis **Esseiva**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **749**

Nombre de citoyennes et citoyens présents : **67**

La majorité est : **34**

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Didier Santschi, Syndic, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes qu'il salue cordialement, à l'assemblée communale du 22 mars 2011 qui est la dernière de la législature et la dernière pour cinq conseillers communaux.

Il relève en particulier la présence de Jean-Luc Favre, ancien syndic, Denis Grandjean, député et les présidente et présidents des diverses commissions.

Le mode de convocation ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débiter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Avant de débuter l'assemblée, il informe qu'un trousseau de clefs a été amené au bureau communal, il a été trouvé au chemin de la Grotte.

Tractanda de l'assemblée

M. le Syndic informe l'assemblée que le point 3.2 du tractanda est retiré car il sera discuté lors d'une prochaine assemblée extraordinaire.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 15 décembre 2010

Le protocole de l'assemblée du 15 décembre 2010 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2010

2.1 Comptes de fonctionnement

Marc Fahrni explique les détails des comptes de fonctionnement 2011. Il présente le tableau qui figure à l'écran.

0 – Administration

0.1 « Conseil et Commissions » - La différence de fr. 50'335.30 entre le budget et les comptes vient de la ventilation des jetons des conseillers communaux selon leurs dicastères.

0.2 « Administration général » - Il y a fr. 35000.00 de différence par rapport au budget, car il y a eu moins d'heures supplémentaires, donc moins de charges.

Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 299'310.20 et des produits pour fr. 72'893.95, soit un résultat négatif de fr. 226'416.25.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens présents au sujet de ce chapitre.

1 – Ordre public

- 12 « Justice » - Il n'y a qu'une seule écriture, soit la part au salaire des tuteurs pour fr. 5'541.80.
- 14 « Police de feu » - Le budget prévu était de fr. 11'670.00, les comptes présente un montant négatif de fr. 19'704.85. Il y a fr. 8'000 de charge en plus, ceci à cause aux interventions des sapeurs-pompiers qui ont été plus nombreuses que prévu.
- 141 « Fusion des sapeurs-pompiers » - Ce compte est équilibré, car c'est un compte intercommunal. La participation de la commune pour l'équilibrer ce poste est de fr. 38'744.45.
- 15 « Militaire » - Là aussi, il n'y a qu'une écriture, il s'agit des assurances ECAB pour le stand de tir et la ciblerie d'un montant de fr. 221.80.
- 16 « Protection civile » - Le budget a été estimé à fr. 2'600.00, avec fr. 3'217.50 de charge au résultat, on est juste.

Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 161'475.50 et des produits pour fr. 132'789.55, soit un résultat négatif de fr. 28'685.95. La différence d'avec le budget est due à la solde des pompiers, vu le nombre importants d'interventions.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens présents au sujet de ce chapitre.

2 – Enseignement et formation

- 20 « Ecole enfantine » - Le pot commun a coûté un peu moins cher que ce qui a été budgété.
- 21 « Cycle scolaire obligatoire » - Le pot commun a coûté fr. 5'000.00 de plus que la prévision du budget.
- 22 « Ecoles spécialisées » - Il y a fr. 2'000.00 de différence par rapport au budget estimé à fr. 124'089.25.
- 23 « Formation professionnelle » - Le résultat correspond au budget, le pot commun a été estimé avec justesse.
- 29 « Administration scolaire » - Il y a eu un bonus de fr. 30'000.00 par rapport au budget. L'eau, énergie et combustible ont coûtés moins cher, il y a aussi eu moins d'achat de matériel. De plus, un salaire pour la monitrice de piscine a été budgété alors qu'il ne figurera dans les comptes qu'en 2011.

Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 723'821.85 et des produits pour fr. 34'585.45, soit un résultat négatif de fr. 689'236.40. Il y a environ fr. 25'000 de gagné, si on considère le budget de fr. 713'740.60.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens présents au sujet de ce chapitre.

3 – Culte, culture et loisirs

- 30 « Culture » - Le budget a été bien calculé, puisque les montants du compte sont quasiment identiques. La dépense la plus importante est la participation aux frais du conservatoire pour 33'000.00.
- 311 « Gestion des tourbières » - La commune fonctionne comme banque pour la gestion des tourbières. Le compte est par conséquent équilibré puisque les dépenses sont refacturés au Service de l'environnement.
- 33 « Parcs publics, chemins pédestres » - Le budget était de fr. 6'799.90, alors que les comptes sont de fr. 3'768.20. Il y a eu moins d'honoraires pour l'entretien des sentiers.
- 34 « Sports » - Une aide financière de fr. 2'100.00 a été budgété pour les remontées mécaniques, mais cet objet n'a pas aboutit.

- 35 « Autres loisirs » - Les frais pour la réception des jeunes citoyens ont été plus élevés que prévu.
- 39 « Culte, église » - Les fr. 1'000.00 budgété pour l'entretien des cimetières n'ont pas été utilisés.

Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 68'178.70 et des produits pour fr. 1'763.20, soit un résultat négatif de fr. 66'415.50. Au budget nous avons fr. 71'000.00. Les postes de ce chapitre présentent un résultat négatif de fr. 66'415.50, soit fr. 5'000.00 de moins que le budget.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens présents au sujet de ce chapitre.

4 – Santé

- 40 « Hôpitaux » - La facture pour les ambulances du district de fr. 10'183.20, correspond au budget.
- 41 « Homes médicalisés » - Ce poste a coûté fr. 167'800.50. Il y a un bonus de fr. 3'186.00 par rapport au budget estimé à fr. 170'896.55.
- 44 « Soins ambulatoires » - le budget se monte à fr. 95'927.35, ce poste a coûté fr. 6'000.00 de moins grâce à la facture moins élevée du RSV.
- 46 « Service médical des écoles » - le résultat négatif est de fr. 1'295.60, alors que le budget prévu était de fr. 3'000.00. Ceci est dû aux remboursements des factures 2009 par les parents qui ont été comptabilisés en 2011.

Résultat : Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 275'108.30 et des produits pour fr. 5'877.90, soit un résultat négatif de fr. 269'230.40. Il y avait fr. 284'333.95 au budget, on a dépensé fr. 15'103.55 de moins.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens présents au sujet de ce chapitre.

5 – Affaires sociales

- 50 « AVS/AI/APG/AC » - Les charges de fr. 1'560.00 correspondent exactement au budget.
- 52 « Caisse maladie et accidents » - Le budget prévu se chiffre à fr. 3'000.00. Les écritures donne un résultat négatif de fr. 7'685.10. La prise en charge des actes de défaut de bien ont renchéri ce poste.
- 54 « Protection de la jeunesse » - fr. 55'711.70 de charges, le budget était de fr. 35'000.00, Il y a fr. 20'000.00 de coût en plus pour ce poste. Ce sont les subventions pour les crèches et les mamans de jour qui sont plus élevés, car il y a plus de demandes de prise en charge.
- 55 « Invalidité » le budget était de fr. 155'505.05, le pot commun meilleur marché de fr. 10'000.00 que la prévision.
- 56 « Constructions de logements » - Le budget a été estimé à fr. 8' 499.95, alors que le poste présente des charges pour fr .7'419.75, la diminution résulte de la subvention pour les HLM.
- 57 « Homes » - Il s'agit du parchet destiné à accueillir un home.
- 58 « Assistance » - La différence du résultat de fr. 74'389.85 par rapport au budget de fr. 83'988.10, soit fr. 9'598.25, vient du fait qu'il était prévu un montant de 40 francs par habitant, alors qu'il n'y a eu besoin que de 30 francs par habitant.
- 581 « Service sociale de la Haute Veveyse » - Il s'agit d'un compte intercommunal. Il est équilibré par la participation communale de fr. 31'200.00.

Résultat : Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 619'294.50 et des produits pour fr. 326'585.50, soit un résultat négatif de fr. 292'708.90. Fr. 287'551.90 était budgétés, il y a par conséquent une dépense plus importante que la prévision de fr. 5'000.00.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens présents au sujet de ce chapitre.

6 – Transports et communications

- 62 « Routes communales et génie civil » - Le budget estimé est de fr. 175'176.25, il y a fr. 23'793.00 de dépenses supplémentaires. La cause est le déneigement et salage pour fr. 19'000.00 de plus l'an passé et cet automne. Il y a aussi les réparations du véhicule de l'édilité « Pony » pour fr. 3'700.00.
- 621 « Catastrophe naturelles » - Il n'y a rien eu, mais la commune met chaque année un budget de 6 francs par habitant.
- 65 « Trafic régional » - Il y a une différence de fr. 3'000.00 d'économie, les billets CFF se vendent de mieux en mieux. Le budget était de fr. 36'200.00.

Résultat : Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 284'036.80 et des produits pour fr. 51'671.50, soit un résultat négatif de fr. 232'365.30. Le budget était de fr. 211'377.00 ; l'hiver particulièrement enneigé est la cause de la différence.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens présents au sujet de ce chapitre.

7 – Protection et aménagement de l'environnement

- 70 « Approvisionnement en eau » - Il s'agit-là d'un compte qui doit forcément être équilibré. L'attribution à la réserve pour équilibrer le compte est de fr. 13'422.85.
- 71 « Protection des eaux » - De la même manière que pour le poste précédent, les charges et les produits sont équilibrés par le biais de la réserve attribuée qui est de fr. 67'249.85.
- 72 « Ordures ménagères » - Au budget nous avons fr. 136'503.00. Le bon financement de la déchetterie permet de combler le déficit de ce poste puisqu'il n'a coûté que fr. 5'587.15. Notre commune est à 95% de recouvrement.
- 721 « Déchetterie intercommunale » - Ce poste est équilibré par la participation communale de fr. 50'398.95.
- 74 « cimetière » - Il y avait un budget de 6'351.00. Les travaux prévus n'ont pas été réalisés, d'où la différence de fr. 4'500.00.
- 75 « Correction des eaux et endiguements » - Il y a un dépassement de dépense de fr. 1'835.00 par rapport au budget de fr. 13'519.00. La facture pour l'endiguement sur la Sionge a coûté un peu plus chère que prévue.
- 751 « Canal des Rogigues » - La participation communale de 4'337.50 permet de créer une réserve (fr. 5'000.00 par année sur 5 ans) pour curer le canal des Rogigues.
- 79 « Aménagement du territoire » - Le résultat de ce poste correspond au budget de fr. 12'740.00.

Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 508'905.85 et des produits pour fr. 472'770.00, soit un résultat négatif de fr. 36'135.85. Le Budget était de fr. 46'260.00, soit fr. 10'125.00 d'économie sur le budget.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens présents au sujet de ce chapitre.

8 – Economie

- 80 « Agriculture » - Il y a une dépense de fr. 10.00 de cotisation.
- 81 « Forêts » - Le résultat des ventes a été supérieur de fr. 6'000.00 par rapport aux prévisions d'environ fr. 2'800.00.
- 84 « Café de la Croix-fédérale » - Il y a pour fr. 7'709.80 de résultat négatif dans ce poste, alors que le budget prévoyait fr. 800.00. Le changement du steamer n'était pas prévu, c'est la raison de cette différence.

Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 54'591.65 et des produits pour fr. 55'696.45, soit un résultat positif de fr. 1'104.80. Un bénéfice de fr. 785.60 était prévu au budget. Le bénéfice de la forêt a compensé la dépense pour le steamer.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens présents au sujet de ce chapitre.

9 – Finances et impôts

- 90 « Impôts » - Ce poste rapporte un montant de fr. 1'999'270.40. Le budget était de fr. 1'892'300. Un apport de fr. 100'000.00 supérieur dû à l'impôt sur les mutations immobilières.
- 94 « Gérance fortune et dettes » - Il ressort un montant négatif de fr. 36'779.60, le budget était de fr. -35'589.00.
- 940 « Intérêts et amortissements obligatoires » - Il y a une économie d'environ fr. 6'000.00 par rapport au budget estimé à fr. 440'769.00 en négatif.
- 942 « Immeubles et patrimoine financier » - Le résultat est de fr. 2'007.10 pour un budget 8'980.00. Il y a pour fr. 6'973.00 en plus, il s'agit de l'entretien sur les bâtiments.
- 99 « Postes non ventilables » - fr. 350'000 dans les charges, ce sont les amortissements supplémentaires réalisés sur cet exercice sur le génie civil. Le budget prévoyait un bénéfice de fr. 56'534.00 sans les charges de fr. 350'000.00 d'amortissements, il y a une plus value de fr. 187'980.00, la vente terrain du Chalin a donné un bénéfice de fr. 185'700.00.

Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 511'826.55 et des produits pour fr. 2'368'831.35, soit un résultat positif de fr. 1'857'004.80.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens présents au sujet de ce chapitre.

Résultat des comptes de fonctionnement : Les charges sont de fr. 3'506'549.90 et les produites de fr. 3'523'464'95, ce qui donne un bénéfice des comptes de fonctionnement de fr. 16'915.05, en ajoutant les amortissements supplémentaires de fr. 350'000.00, ça donne fr. 366'915.05.

2.2 Comptes d'investissements

1 – Ordre public

- 14 « Police du feu »
- achat d'un véhicule Protection respirateur pour les pompiers. Nous avons payé des acomptes pour fr. 66'933.55, la commune de Semsales a versé un acompte de fr. 30'000.00.

2 – Enseignement et formation

- 29 « Administration scolaire »
- Etude d'un bâtiment scolaire, on avait voté il y a deux ans fr. 20'000 pour un crédit d'étude. On a payé fr. 18'283.85.

6 – Transports et communications

- 62 « Génie civil et routes »
- Route de la Grange – Brelan : la réfection a été faite l'an passé. Le budget a été voté en 2009. Les finitions ont été exécutées ce printemps pour le montant de fr. 5150.00.
 - Trottoir devant les locatifs de La Verrerie : Le budget a été voté depuis longtemps. Il s'agit de la facture pour la mise à l'enquête publique de fr. 169.45.
 - Réfection de la route du Soleil-Levant et de la route du Creiso-Bourlet : Sur fr. 120'000 de budget, on a payé fr. 118'628.10. Le budget était prévu pour la route du Lucheran, le Conseil communal avait demandé à l'assemblée de reporter ce montant sur les autres routes, car le dossier pour les routes AF n'était pas prêt.
 - Aménagement du contour du Creiso-Bourlet : On a payé pour fr. 57'558.80 pour ces travaux sur un budget de fr. 65'000.00.

Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 181'506.30.

Intervention d'un citoyen: M. Hervé Majeux Hervé désire intervenir au sujet du projet d'écoles. M. le Syndic lui propose de lui donner la parole plus tard, après la lecture des comptes, dans les divers. M. Majeux accepte.

7 – Ordre public

- 70 « Approvisionnement en eau »
- Aménagement d'un poste incendie à La Verrerie. Les paiements se montent à fr. 3'592.95,
 - Taxes de raccordements encaissées sont de fr. 1'507.45.
- 71 « Protection des eaux »
- PGEE : fr. 3'085.60 ont été payés
 - Taxes de raccordement : nous avons encaissé pour fr. 24'150.00 de taxe de raccordement.
 - TVA se monte à fr. 724.50.
- 72 « Ordures ménagères »
- Installation d'un puits à ordures ménagères au Belvédère pour fr. 10'686.90.
 - Installation de poubelles pour les déjections de chiens pour fr. 8'788.20.
- 75 « Endiguements »
- Etude pour le piège à bois sur le ruisseau du Lavau : L'étude est à l'enquête, on attend le permis de construire. Nous avons payé des acomptes pour fr. 17'448.50.
- 79 « Aménagement du territoire »
- Dénomination des rues et numérotations des maisons : Il s'agit-là du paiement des plaquettes et de la pose de ces dernières pour fr. 34'437.25.00. Le solde concerne les frais d'honoraire de Géosud, nous n'avons pas reçu la facture.

Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 78'933.30 et des produits pour fr. 25'657.45, soit un résultat négatif de fr. 53'275.85.

Ce chapitre ne suscite pas de question de la part des citoyens.

9 – Finances et impôts

- 94 « Immeuble et patrimoine »
- Aménagement de la déchetterie. La commune a profité de la fouille effectuée par Frigaz pour amener l'eau à la déchetterie. Il y a une participation aux frais de fr. 5'270.30
 - Vente de terrain : Il y a eu une vente de terrain, à Progens, au Chalin pour fr. 185'700.00.

Résultat : Ce chapitre présente des charges pour fr. 5'270.30 et des produits pour fr. 185'700.00, soit un résultat positif de fr. 180'429.70.

Ce chapitre ne suscite pas de question de la part des citoyens.

Résultat des comptes d'investissements : Les charges sont de fr. 350'927.30 et les produits de fr. 241'357.45, ce qui donne une perte de fr. 109'569.85,

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Frédéric Deillon donne connaissance du rapport de la commission financière qui s'est réuni le 22 février 2011 pour le contrôle des comptes 2010. La commission financière a passé en revue tous les comptes et comparé les chiffres de ceux-ci avec ceux du budget. M. Marc Fahrni a commenté spontanément certains points, sa présentation étant toujours très claire et explicite.

M. Frédéric Deillon profite que la parole lui est donnée pour adresser des remerciements chaleureux au responsable des comptes Marc Fahrni, ainsi qu'à la caissière communal Mme Chollet. Il souligne que nous arrivons au terme de la législature et il est bon de constater que le travail effectué durant ces cinq dernières années a été d'une très grande qualité. M. Deillon adresse également des remerciements à l'ensemble du Conseil communal pour tout ce qui a été entrepris et réalisé durant cette législature.

Suite à la vérification effectuée, en se basant sur le rapport de l'organe de révision confié à la fiduciaire MCM, La commission financière propose aux citoyens présents ce soir d'accepter les comptes 2010.

2.4 Rapport de l'organe de révision et approbation

M. Frédéric Deillon lit le rapport de la Fiduciaire qui a contrôlé les comptes de la commune. Elle recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de fr. 16'915.07 et au compte des investissements un excédent de dépenses de fr. 109'569.85.

Approbation

Les comptes de fonctionnement 2010 sont soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Ils sont acceptés à l'unanimité.

Les comptes des investissements 2010 sont soumis à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée. Ils sont acceptés à l'unanimité.

3. Investissement supplémentaire 2011

Marc Fahrni présente les tableaux des investissements achevés et des investissements en cours. Ils sont projetés sur l'écran.

Investissements achevés

Le total des investissements achevés pour un budget de fr. 3'680'083.80 se monte à fr. 2'858'198.65. Marc Fahrni souligne que la vente du bâtiment du feu a été payée sans emprunt.

Investissements en cours

Petite enfance

› Ouverture de la 2^{ème} année enfantine : le montant budgété est de fr. 90'000.00, rien n'a encore été payé ou fait, cependant les offres doivent parvenir à la commune dans peu de temps.

Routes

› Trottoir devant les immeubles : Le budget est de fr. 125'000.00, seul la facture pour la publication dans la feuille officielle de fr. 129.40 a été payée.

Eau :

- › PGEE : un budget de 90'000.00 a été voté, plus un crédit supplémentaire de 30'000.00. Il y a des paiements de fr. 11'708.10 et fr. 3'085.60. Ce poste pourra être bouclé.
- › Conduite d'eau claire au lieu-dit « La Plaines » : Le budget voté est de fr. 40'000.00, les montant des offres s'élève à 83'000.00 moins la subvention de l'ECAB de fr. 43'000.00. Un acompte de fr. 3'592.95 a été versé pour d'étude du projet à réaliser.
- › Installation d'un réducteur de pression AVGG : Le budget est de 35'000.00. Les travaux n'ont pas débutés.

Affaires militaires

- › Récupérateur balles : Les travaux de cet investissement sont terminés. Le montant payé est de fr. 3'253.10 sur un budget de 25'000.00. La société qui a vendu ce matériel est en faillite et ne nous a pas envoyé de facture, raison pour laquelle on n'a pas pu la payer.

Aménagement

- › PAL : Le budget de fr. 60'000.00 a été voté, plus un rallonge de fr. 30'000.00. Les acomptes payés sont de fr. 60'000.00 et fr. 24'133.00.0 Nous attendons l'approbation du canton.
- › Dénomination rues : Le budget voté est de fr. 75'000.00. Il y a pour fr. 34'437.25 d'acomptes.
- › Réfection de la cuisine du restaurant du Crêt : Le budget est de fr. 40'000.00. Le montant des offres est de fr. 35'000.00. Les travaux seront exécutés en juillet 2011.
- › Appartement de l'école du Crêt : Un budget de fr. 35'000.00 avait été voté. Ce projet sera englobé dans le projet pour les nouvelles infrastructures scolaires. Pour l'instant rien n'a été réalisé.
- › Construction d'un abri PC : Un budget de fr. 72'000.00 a été voté. Marc Fahrni explique que l'inventaire des abris PC est actuellement à la charge des communes. Mais selon les informations qui lui ont été données par M. Daniel Papaux, qui travaille pour le canton, un projet de Loi est en cours pour la modification de cette loi fédérale. Cette modification prévoit que les cantons s'occupent de l'inventaire des abris. Ainsi, lorsque la commune encaissera les places pour la PC, elle rétrocédera ces montants au canton.

Feu :

- › Achat d'un véhicule PR : ce sujet sera discuté au point suivant.

Endiguement :

- › Etude de pièges à bois et barrages de rétention sur le ruisseau du Lavau : fr. 85'000.00 était budgété. Un acompte de fr. 17'448.50 pour l'étude du piège à bois a été payé. On attend le permis de construire pour débiter les travaux.

Environnement

- › Installation de deux puits à ordures ménagères à La Verrerie : le budget est de fr. 18'500.00. Ils seront posés en même temps que l'exécution des travaux pour la construction du trottoir.
- › Agrandissement et rénovation de la déchetterie : Un budget de fr. 60'000.00 a été voté. Les travaux suivants ont été payés : terrassement fr. 4'418.05, pose d'un pousse-tube pour l'eau fr. 9'707.70, alimentation en eau claire fr. 5'270.30.

Total des investissements en cours : Il y a pour fr. 314'157.50 de travaux réalisés sur un budget total de fr. 1'029'500.00. Par contre, il ya pour fr. 107'000.00 d'investissements à annuler. Les investissements qu'il reste réalisés se chiffrent à fr. 715'342.50.

Etat financier de la commune

Marc Fahrni a préparé un document pour montrer l'état financier global de la commune depuis 2006 jusqu'en 2011. Le document présenté à l'écran est expliqué par Marc Fahrni.

La fortune de la commune au 31 décembre 2005 était de fr. 4'382'291.40 et les actifs financiers composés des disponibilités, des débiteurs, des placements et des actifs transitoires se montait à fr. 2'631'608.40.

L'endettement au 31 décembre 2005, y compris les crédits LIM étaient de fr. 728'700.00. Durant la législation, il y a eu les remboursements ; les amortissements obligatoires ; les crédits LIM ; les amortissements supplémentaires. Le montant payé durant la législature pour les investissements se montent au total de fr. 3'172'356.15.

On arrive donc au 31 décembre 2010, à une fortune de fr. 4'483'388.65 et des actifs financiers pour fr. 2'983'523.80. La situation en rapport au 1^{er} janvier 2006 est quasiment la même, il y a fr. 100'000 de bénéfice et pour fr. 300'000 d'actifs supplémentaires. Quant à l'endettement, soit les crédits LIM, il s'élève à fr. 330'600.00.

Lors de l'étude des futurs investissements pour les nouvelles infrastructures scolaires, la commune a demandé au Service des communes de calculer de notre capacité financière. Elle est de fr. 5'318'270 au 31 décembre 2010. Avec les réserves que nous avons et en prenant en compte les amortissements, le projet d'étude pour les écoles est cohérent.

Question d'un citoyen :

M. Reynold Pauchard demande au Conseil communal qu'est qu'il y a dans les dépenses à prévoir, comme par exemple les homes. Marc Fahrni imagine qu'il parle de l'investissement pour les homes du district, dont le budget total est de 20 millions de francs pour le district. Toutefois il y a des craintes que ce montant prenne l'ascenseur, la participation de notre commune était estimé à fr. 1'200'000.00. Marc Fahrni souligne que les chiffres sont basés sur les estimations du bureau d'étude, et non sur des offres.

3.1 Achat d'un véhicule pour l'édilité

La commune a créé un service de l'édilité et acheté un véhicule « Pony » qui a coûté fr. 14'000.00. Ce véhicule est très utilisé et est souvent à l'atelier mécanique pour des réparations. A ce rythme d'utilisation, ce véhicule ne tiendra pas longtemps.

La proposition faite ce soir par le Conseil communal est de garder le véhicule « Pony » à usage réduit, car il est très pratique pour l'entretien des trottoirs et des gargouille et d'acquérir un nouveau véhicule pour le plus gros œuvre.

La commune a demandé plusieurs offres et après analyse, le Conseil communal s'est rendu compte que le plus maniable des véhicules était un tracteur. Deux entreprises ont fait parvenir leurs offres pour un tracteur équipé pour les travaux d'édilité, les travaux hivernal. Une troisième offre devrait parvenir à la commune prochainement.

Les prix donnés ce soir, sont des prix « catalogue », il n'y a pas encore eu de discussion pour finalisé l'offre. Marc Fahrni donne les détails des offres, comprenant également l'attelage, la lame à neige, les chaînes à neige, le distributeur é sel avec réglage électrique, une benne de relevage arrière et diverses options. Un des devis de monte à fr. 95'000.00 et l'autre à fr. 138'000.00.

La commune propose de voter un montant de fr. 100'000 pour acquérir cet outil. L'idée est que les personnes qui déneigent conservent leur fonction. L'avantage est qu'une lame pourra être installée sur le véhicule lors du salage, ce qui permettra de bien racler la neige avec de saler et d'économiser ainsi le sel. Ceci n'est pas possible avec le « Pony ».

Il y a la possibilité d'équiper ces tracteurs d'un frontal pour effectuer différents travaux. Le but de cet achat est qu'il y ait une répercussion directe sur le fonctionnement.

M. Didier Santschi demande à l'assemblée s'il y a des questions, ce n'est pas le cas.

3.2 Infrastructures scolaires

Ce point du tractanda a été annulé.

3.3 Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à M. Frédéric Deillon qui fait part du rapport de la Commission financière à l'assemblée. La Commission financière donne un préavis favorable pour l'achat d'un véhicule pour l'édilité pour une somme de fr. 100'000.00.

Approbation

Le budget de fr. 100'000 destiné à l'achat d'un tracteur pour l'édilité est soumis au vote de l'assemblée. Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité cet objet.

4. Divers

Didier Santschi passe la parole à M. Hervé Majeux qui désire intervenir au sujet des écoles.

★ ★ ★ ★ ★

M. Hervé Majeux salut tout le monde. Il remercie les Conseillers communaux en place et félicite également les nouveaux élus d'avoir accepté leur nouveau mandat.

M. Majeux fait part de son opinion s'agissant du projet de construction de nouvelles infrastructures scolaires. Il estime que la salle de paroisse doit restée dans contexte actuelle, car elle rend service aux sociétés et est à disposition de chaque citoyen. Il propose d'utilisé la salle de bricolage de Progens comme salle de classe et de transférer le bricolage dans l'abri PC qui n'est pas utilisé en permanence.

D'autre part, M. Majeux propose de poser à l'arrière du bâtiment scolaire, direction de la parcelle à Mme Gillard, des containers qui pourrait servir de salles de classe et puisque ça serait des installations provisoires, d'en poser également entre l'école primaire et l'ancienne école. Il remet au Conseil le plan qu'il a projeté.

M. Didier Santschi communique que ce sujet ne sera pas abordé ce soir. Une assemblée extraordinaire sera organisée ultérieurement au sujet des écoles. Ce point ne sera par conséquent pas commenté.

★ ★ ★ ★ ★

M. Yvan Ayer intervient au sujet de la déchetterie. Il rappelle qu'il met à disposition sa ferme pour le gazon et note que sur la feuille distribué par la commune il est bien écrit qu'il s'agit de l'élimination des gazons. Néanmoins, des gens lui a amènent de grosses branches, des géraniums, des rosiers et même des cailloux. Aussi, il demande à la commune d'entreprendre quelque chose au plus vite dans sa déchetterie, car si les conditions actuelles ne s'améliorent pas, il ne rendrait plus ce service.

M. Ayer demande au Conseil communal si la commune demande à tous la même chose s'agissant de l'installation de cabanon de jardin, de poulailler, etc, car il y a dans la commune des gens qui ont posé des cabanes sans devoir payer une autorisation.

Didier Santschi répond d'abord à la question de l'élimination des gazons. La commune fera une meilleure communication. Il note qu'il y a une benne pour les branchages à la déchetterie. Il souligne que les personnes qui acceptent de prendre le gazon reçoivent une petite rétribution de la part de la commune.

Quant aux permis de construire de minime importance, si des gens ont échappé à l'obligation d'obtenir un permis communal, c'est vraiment un oubli, car tout le monde est traité de la même manière, ce n'est absolument par sympathie mais par oubli. M. Jean-Michel Currat informe qu'il a parcouru la commune dans le but de régulariser la situation, mais que peut-être qu'une place lui a échappé. Il souligne qu'il a vérifié les cabanons, mais aussi les piscines.

★ ★ ★ ★ ★

M. Hervé Majeux estime qu'il y a une lacune concernant les nouveaux noms de rues. Il explique que des personnes arrivent à Progens et ne savent pas où se situent les rues. Aussi, il suggère d'afficher un plan du village sur un panneau. Didier Santschi l'informe que cette solution va être examinée, un plan peut déjà être affiché au pilier public de Grattavache.

★ ★ ★ ★ ★

M. le député Denis Grandjean intervient au sujet des nombreuses questions qui lui ont été posées au sujet des charges liées. Il confirme que ces charges augmentent.

M. Grandjean parle de la situation financière du canton, il relève que le canton a une fortune de 700 millions et 50 millions en revenus, ce qui vaut mieux que des dettes.

Il explique qu'en 2002, M. Urs Schwaller a freiné les dépenses de l'Etat, en limitant à 100 nouveaux emplois maximum par année et à 100 millions de francs. M. Claude Laesser a tenu avec une grande vigueur les finances de l'Etat.

Le Grand Conseil a décidé l'adoption de deux motions, la principale est la réduction de l'imposition sur la famille qui efface une injustice pour les couples mariés par rapport aux concubins. M. Denis Grandjean relève aussi qu'il a fait part de son inquiétude pour les finances des communes au canton. Mais il y a des communes qui font du bénéfice. 80% des communes ont fait un bénéfice l'an passé. Pour La Verrerie il y a un 10% de bénéfice.

Il souligne que les communes sont bien défendues au sein du Grand Conseil, par rapport à ce que le Conseil d'Etat demande. Le Grand Conseil a voté des pourcentages plus bas ou des charges entièrement prises par l'Etat.

M. Grandjean relève que l'augmentation des impôts est possible d'autant si la population demande de nouveaux aménagements, etc.

Concernant les baisses d'impôts, le souhait est que les citoyens fribourgeois puissent vivre bien, avec suffisamment de moyens financiers. 10% vit en dessous du seuil de pauvreté. M. Grandjean soulève aussi l'importance et l'utilité de la compétition fiscale du canton, la gestion des finances cantonale est bonne car les revenus sont 20% plus bas que dans la moyenne suisse.

En temps que député, M. Grandjean informe qu'il a beaucoup travaillé au sujet la rétribution aux communes du nouvel impôt facturé à BCF qui auparavant ne payait pas d'impôt. Le parti socialiste voulait que toutes les communes bénéficient de l'impôt payé par la BCF. Il informe qu'il a pris son bâton de pèlerin pour faire en sorte que la BCF et ses succursales soient traitées comme les entreprises, soit que l'impôt soit au bénéfice de la commune où elle se trouve. C'est une bonne chose pour la commune de La Verrerie.

Il communique aussi que les députés qui ont aussi la fonction de syndics trouvent qu'il y a un bon équilibre.

Enfin pour terminer, M. Denis Grandjean remercie les Conseillers communaux qui ont bien travaillé et leur dit bravo à tous. Ils sont applaudis par les citoyens présents.

Didier remercie M. Denis Grandjean pour cette intervention.

★ ★ ★ ★ ★

Arrivé au terme de cette assemblée, M. Didier Santschi rappelle que nous sommes à la veille d'un renouvellement important de notre exécutif puisque cinq membres quittent le Conseil communal. La succession est prête car tous les membres de la liste « entente communale » ont été élus au premier tour du scrutin, dimanche dernier. M. Didier Santschi félicite ces nouveaux élus très chaleureusement.

Comme lui-même quitte ses fonctions, il désire remercier ses collègues avec qui il a travaillé pendant cinq ans. Il note que par la force des choses et par l'organisation, il a moins travaillé avec certaines personnes, mais tous les membres du conseil ont œuvré ensemble pour le bien de la commune. Il remercie Jean-Daniel Vial, responsable du dicastère du service social et des pompiers, Serge Vial, responsable des forêts et des parcs communaux, Sandra Vial, responsable de l'environnement, Jean-Michel Currat, responsable des affaires militaires et surtout de l'aménagement du territoire, dicastère lourd et prenant avec la mise sur pied du PAL, qui soit dit en passant est toujours à Fribourg en consultation... les délais ne sont pas les mêmes dans les communes ou au canton... Un grand merci à ces quatre collègues en partance et meilleurs vœux pour le futur dans leurs obligations professionnelles respectives.

M. Didier Santschi remercie maintenant les deux conseillers qui ont bien voulu rester pour une nouvelle période administrative. Il remercie Bernard Andrey, spécialiste incontesté et incontestable des eaux propres ou usées pour son engagement sans faille. Il remercie aussi Marc Fahrni, vice-syndic, grand argentier de la commune et responsable des routes, deux dicastères particulièrement éprouvants qu'il dirige d'une main de maître et sans jamais trembler. C'est bien entendu avec lui que M. le Syndic a le plus de contact et il a beaucoup aimé travailler avec un collègue de sa trempe. Il a beaucoup compté sur lui et il lui a délégué pas mal de choses car il est présent dans la commune pratiquement tout le temps et il est d'une disponibilité peu commune, il ne dit jamais non. M. Didier Santschi note qu'une personne comme lui est un cadeau pour un exécutif.

Didier Santschi demande à l'assemblée d'applaudir ces gens.

M. Didier Santschi profite de remercier l'équipe administrative composée de deux secrétaires et d'une caissière.

Il dit également merci à toutes et tous les habitantes et habitants de La Verrerie qui sont venus régulièrement à nos assemblées et qui ont soutenus le Conseil communal dans son travail. Il les encourage à apporter leur confiance à la nouvelle équipe.

★ ★ ★ ★ ★

M. Didier Santschi clôt la séance, Il souhaite à tous les participants une bonne fin de soirée en relevant que la première verrée sera offerte par la commune.

★ ★ ★ ★ ★

M. Marc Fahrni prend la parole et souligne que comme toujours en fin de législation, quand vient l'heure des bilans et des remerciements, le dernier sur la liste à ne pas oublier est bien entendu notre syndic, notre ami Didier Santschi. Lui qui pendant cinq années n'a pas été avare d'éloges envers ses collègues. Aujourd'hui une fois encore il n'a pas failli à ses principes. A son tour d'en recevoir, il les mérites.

Didier Santschi fait partie des citoyens qui se sont rapidement intégrés chez nous. Tout de suite il s'est intéressé à la vie de son village en participant aux assemblées et en rejoignant diverses commissions. C'est en 1997, encours de législatures qu'il accède au Conseil communal de Progens. Marc Fahrni a rencontré Didier Santschi pour la première fois lors des commissions scolaires, car il avait hérité du dicastère des écoles. Par la suite, Marc Fahrni a appris à connaître un homme encore plus déterminé, voulant aller de l'avant. On est déjà là l'époque de la nouvelle commission d'étude qui était chargé de mettre sur pied une déchetterie pour les communes de Saint-Martin, Besencens, Fiaugères, Grattavache, Progens et Le Crêt. Eh oui, la déchetterie à côté de la gare de La Verrerie, c'est Didier Santschi et c'est lui qui en a assuré la présidence jusqu'à l'année passée. Puis vient le temps où le mot fusion commençait à germer dans nos esprits. Là encore, convaincu par l'idée de rassembler nos communes, il a agit selon ses convictions. Cette fusion a bien eu lieu en 2004 et c'est aux côté de Bernard qu'il représente le village de Progens au conseil du nouveau né « La Verrerie ». Durant ces quelques lignes, nous avons déjà traversé 9 ans puisqu'en 2006, Didier accepte le poste de Syndic, le verbe et la prestance sont là au rendez-vous, mais bien sût avec ce nouveau mandat, tel un débutant, il faut refaire ses preuves. Il s'est fixé une ligne directrice qu'il n'a jamais quittée. Il a donné à ses collègues plein pouvoir sur leur dicastère ce qui a été vraiment apprécié et bien sur, on ne se refait pas, de temps en temps un petit coup de gueule juste histoire de refixer les bases qu'il juge nécessaires. Ces paroles n'ont peut-être pas toujours été bien interprétées, mais quant on est à la tête d'une commune qui fonctionne bien, on veut que cela continue et pour cela de temps à autre il faut se mettre à découvert. Ce qui est certain, c'est que durant son mandat de Syndic, personne n'a pu lui reprocher de cultiver la langue de bois. Il l'a dit lui-même : « moi ça connaît pas ».

Aujourd'hui après 14 ans de démarches loyales, il a décidé de tirer sa révérence. L'évolution plus astreignante de son travail et peut-être la motivation plus aussi présente, en sont les causes, mais Marc Fahrni dit sa certitude que la commune de La Verrerie restera bien présente dans son petit monde. Au nom de toute l'assemblée, un grand merci et des applaudissements.

Un petit geste est donné à chaque conseiller sortant pour les remercier pour leur engagement.

La séance est levée à 21h40.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :